RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 02115
Numéro SIREN : 849 012 745
Nom ou dénomination : Okeenea Tech

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2021 sous le numéro de dépôt A2021/034467

ROMAIN Expertise Comptable & Audit
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

SARL OKEENEA TECH
6 rue des Aulnes
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

849 012 745 RCS LYON

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société de SARL en SAS

Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Septembre 2021

166/168 Boulevard de la Croix Rousse – 69001 LYON
Tél : 04 72 98 05 50 – Fax : 04 72 98 05 51
E-mail : am.romain@romain-ec.fr

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société OKEENEA TECH au capital social de 555 001 euros – 6 rue des Aulnes – 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR, 849 012 745 RCS LYON Société à responsabilité limitée en Société par actions simplifiée.

Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Septembre 2021

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 14 septembre 2021, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social n'appelle pas d'observations particulières.

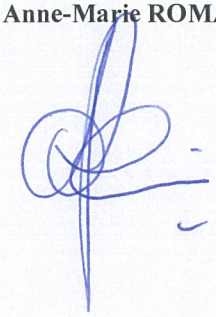
Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Lyon, le 20 Septembre 2021,

ROMAIN EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

Anne-Marie ROMAIN



ROMAIN Expertise Comptable & Audit
166/168 Boulevard de la Croix Rousse – 69001 LYON
Tél : 04 72 98 05 50 – Fax : 04 72 98 05 51
E-mail : am.romain@romain-ec.fr